



Bureau Exécutif de Ligue

Procès-Verbal N°04

Réunion du :	Lundi 20 janvier 2025
Présidence :	Didier ESOR, Président
Membres du Bureau :	Valérie BOUDER - Jean-Yves CADIET - Sébastien CORNEC - Frédéric DAVY Gabriel GÔ - Jean Jacques GAZEAU - René JOUNEAUX - Philippe LESAGE - Pascal PERRET
Assistent :	Jérôme CLEMENT – Xavier LACRAZ
Excusé :	Guy COUSIN, Président Délégué

1. Informations du Président

- **Finale nationale en juin du championnat Futsal à la Trocardière – Rezé (44)**
Visite de la délégation FFF le 28/01.
- **Rencontre CRTIS / CDTIS**

Le Bureau mandate le Président de la Ligue ou son représentant pour organiser une réunion de concertation CRTIS / CDTIS.

2. Vie de la Ligue

1. ACTIVITES GENERALES

- **Retour sur le séminaire des Bureaux**
Remerciements à l'ensemble des participants.
Formalisation en cours d'une synthèse qui sera présentée au Bureau pour définition d'un axe de travail par thème.
Remerciements des Présidents de District pour la qualité de l'organisation et l'état d'esprit rencontrés lors de ce séminaire.
- **Dématérialisation des cartes d'accès au stade**
Les services proposent la dématérialisation des cartes d'accès au stade pour les arbitres honoraires, les membres de commissions, codir, observateurs et délégués. Ces cartes permettent de rentrer gratuitement sur les épreuves Ligue.
Chaque saison environ 1 000 cartes sont éditées au format CB. Outre le temps passé à les éditer et les coûts induits (environ 2000€ / saison) il apparait que le format physique devient de plus en plus obsolète au détriment d'une solution dématérialisée.

Le Bureau valide la dématérialisation des cartes d'accès au stade (avec une tolérance pour la première année de mise en œuvre).

- **Commissions Régionales : validation des nouveaux membres**
Il est proposé au Bureau la nomination de membres pour les commissions régionales suivantes :
 - CR Organisation des Compétitions Féminines
 - CR Discipline
 - CR Statut de l'Arbitrage
 - CR Engagement Citoyen

- Copil Inclusion et Insertion
- Copil Lutte Contre les Violences et Discriminations
- Copil Politique Environnementale
- Copil Climat des Rencontres
- CR Projet Club - Animation et Promotion

Le Bureau valide le tableau des nouveaux membres de commissions régionales présenté en annexe

➤ **Mouvements des clubs**

**Le Bureau valide la liste des mouvements des clubs présentée en séance sous réserve de régularisation des soldes débiteurs Ligue ou District.
Par ailleurs, pour les clubs en cessation d'activité et présentant un solde débiteur, le Bureau demande le blocage des licences pour les membres du bureau de ces clubs.**

➤ **Statistiques licences**

Au 15.01.2025 : 179 765 licences, soit +3.41% licences (+5923) versus saison 2023/2024, à la même date.

Evolutions (%) et nombres totaux de licences par grandes catégories :

- ✓ Dirigeant(e)s :
 - +8.55% sur les Dirigeant(e)s = 24 745
- ✓ Seniors :
 - +3.59% sur les seniors M = 40 964
 - +5.36% sur les seniors F = 3 796
 - +15.64% sur le futsal seniors M = 2 033
- ✓ Jeunes :
 - +2.70% sur les U19/U18 M = 7 345
 - +6.75% sur les U17/U16 M = 10 456
 - +2.47% sur les U15/14 M = 13 059
 - +3.25% sur les U13/U12 M = 14 848
 - +13.86% sur les U18/U17/U16 F = 2 646
 - +4.94% sur les U15/U14 F = 2 870
 - -4.11% sur les U13/U12 F = 2 405
- ✓ Animation :
 - -3.22% sur le foot animation M = 36 666
 - -8.57% sur le foot animation F = 3 158
- ✓ Arbitres :
 - +4.44% sur les arbitres = 1 529
- ✓ Techniques :
 - +5.45% sur les techniques régionales = 1 123

2. ACTIVITES TECHNIQUES

➤ **Jury des Titres à Finalité Professionnelle**

- Président : le DTR, Xavier Lacraz
- Représentant du Pdt de Ligue : Martine Cochon
- 1 CTR : Willy Lacoste
- 1 CTR : Samuel Bourdet
- 1 personne qualifiée en Football : Jacques Thibault (DES)
- 1 représentant des employeurs : Yoan Peigne
- 1 représentant des salariés : Bernard Born

Le Bureau de la Ligue valide la composition du jury des TFP pour la saison.

➤ **Stages de reprise en janvier**

Difficultés logistiques CSR

- Terrains
- Salle
- Parking

- **Mixité au pôle**
 - Actions PPF anticipées pour identifier les joueuses potentielles
 - Réunion de présentation à prévoir avec : Le Mans FC, Croix Blanche, Stade Lavallois, ESO La Roche, Fc Nantes, SCO Angers
- **Plan National de Formation le 7 mars**
 - En lien avec l'éducation nationale / USEP / UGSEL / l'UNSS et les élus de la Ligue en charge du FMS.
 - Participation des CTDAP
- **Retour séminaire des DTR :**
Vigilance de la DTN sur les cartes Pro – Honorabilité – Staffs – Former tous les CT aux VSS
Projet Club : report probable d'un an
- **ETR des 23-24/01**
 - Formation – Emmanuel VANDENBULCKE
 - Apprenance / Posture Formateur
 - Visite Maître de stage
 - Animation des temps théoriques
- **France-Islande – 25/02**
 - Places pour les scolaires
- **Rendez-vous RH en District à positionner**
- **A venir : réflexion sur la nouvelle organisation du foot en milieu scolaire.**

3. Vie des Pôles

1. PÔLE DES COMPÉTITIONS

➤ Finales 2024-2025

Le Bureau valide le tableau présenté en séance relatif aux dates des finalités de la saison 2024-2025. Les lieux seront validés ultérieurement.

➤ Championnats Régionaux des jeunes

Le Bureau valide la composition des groupes des championnats régionaux des jeunes 2^{ème} phase (cf. annexe, PV de la CROC Jeunes n°31 et 34)

2. PÔLE JURIDIQUE

➤ Obligations d'encadrement

Les services informent le Bureau de l'envoi d'un message aux clubs de Ligue et de D1 District concernant les obligations d'encadrement, afin que les clubs qui comptent accéder ou s'inscrire dans une épreuve soit informés du niveau d'encadrement requis.

➤ Création du cachet « interdiction d'encadrer »

Le Bureau est informé de la création du cachet « Interdiction d'encadrer », pour les individus détenteurs d'une licence « Joueur » mais faisant l'objet d'une interdiction d'encadrer et donc de détenir une licence de type éducateur, arbitre, dirigeant.

Avec ce cachet, le licencié concerné, pourra être identifié par son club comme étant interdit d'encadrer, là ou auparavant, l'individu concerné pouvait intervenir dans les équipes avec des fonctions de dirigeant/encadrant sans que son club soit informé de son interdiction d'encadrer.

Cette mesure participe de la protection de nos clubs et licenciés.

3. PÔLE COMMUNICATION

- Evénements de fin de saison

Le Bureau prend connaissance des différents événements de la fin de saison 2024-2025

4. Questions diverses - Tour de table

➤ SSA – District 72

Demande du District 72 pour intégrer 2 jeunes lycéens arbitres en SSS. Se pose le problème de l'animation en arbitrage en l'absence de CTDA sur le territoire.

Réponse du District 72 : Recrutement à venir d'un CTDA avec carte pro lui permettant d'intervenir en lycée.

➤ Arbitrage :

L'outil « Evalbox » est destiné à la formation continue théorique des arbitres. Cet outil est mis à disposition par la FFF pour les arbitres de Ligue.

De son côté, le territoire de la Vendée prend en charge le coût de l'outil pour les arbitres vendéens depuis 3 saisons.

Les Président de District souhaitent que tous les arbitres du territoire puissent avoir accès au même outil afin de monter en compétences.

Guy COUSIN doit mener une réflexion qui sera présentée lors d'une prochaine réunion de bureau.

5. Prochaines réunions

- Codir : 03.02.2025
- Bureau : 17.02.2025

Le Président,
Didier ESOR



La Secrétaire Générale
Valérie BOUDER





Commissions Régionales

Liste des nominations - Bureau du 20/01/2025

Pôle des COMPETITIONS - Gabriel GÔ

CR Organisation des Compétitions Féminines

ARHUIS Pierre

Pôle Juridique - Christian GUILLARD

CR Discipline

SAVINAUD Bertrand

CR Statut de l'Arbitrage

MEAUDE Valentin

Pôle Engagement Citoyen - Laurence CHARNEAU

CR Engagement Citoyen

BODIN Jacques

BOUILLANT Jean-Pierre

BRUNEAU Luc

BURGAUD Lionel

LEDOS Dominique

MERLET Xavier

Copil Inclusion et Insertion

BIRONNEAU Gilles

CHERRUAULT Jean-paul

MONGAULT Dominique

Copil Lutte Contre les Violences et Discriminations

CHAUVEL Yann

DAVY Frédéric

HAMARD Jacques

TURQUOIS Laurent

Copil Politique Environnementale

CHAUVEL Yann

GEINDREAU Emilie

Copil Climat des Rencontres

AIRIEAU Maxime

BOUILLANT Jean-Pierre

GUIBERT Christian

MERLET Xavier

MONGAULT Dominique

Pôle Structuration des Clubs - Valérie BOUDER

CR Projet Club - Animation et Promotion

GRELIER Laurent

Finales 2024/2025

	Proposition CROC	Proposition com	Validation	Commentaires / contraintes SAS	Proposition de lieux	
Seniors						
CPDL Seniors	Jeudi 29 mai - Ascension	ok	Jeudi 29 mai - Ascension	Fin du Championnat R1 Intersport le 18 mai, trop juste d'avoir uniquement une semaine entre la fin du Championnat et les barrages, pour l'organisation mais également en cas de contentieux.	LE POIRE VF ?	
Challenge des Réserves						CHÂTEAU GONTIER ?
Barrages R1 Intersport			24/25 mai		24/25 mai (samedi soir)	
Féminines						
CPDL Seniors Féminines	24/25 mai	ok	24/25 mai	PAN D3F le 31/01 juin et 07/08 juin	SHOC ?	
CPDL U18 Féminines	24/25 mai	ok	24/25 mai	PAN U19F le 31/01 juin et 07/08 juin		
Barrages R2F	31/01 juin	24/25 mai	24/25 mai (dimanche)	Fin des Championnats D1 départementaux le 18 mai, trop juste d'avoir uniquement une semaine entre la fin des Championnats et les barrages (D44 / D49 / D85 / D72), pour l'organisation mais également en cas de contentieux.		
Jeunes						
CPDL U19	Jeudi 29 mai - Ascension	Jeudi 29 mai - Ascension	Jeudi 29 mai - Ascension		LE POIRE VF ?	
CPDL U17						
CPDL U16						
CPDL U15						
CPDL U14						
Futsal						
CPDL Seniors Futsal	17/18 mai	ok	17/18 mai		Montaigu ou St Jo	
U18 Futsal	17/18 mai	ok	17/18 mai		(deux gymnases)	
U15 Futsal	17/18 mai	ok	17/18 mai			
Barrages R2 Futsal	31/01 juin	17/18 mai	31/01 juin (dimanche)	Fin des Championnats D1 départementaux le 18 mai, trop juste d'avoir uniquement une semaine entre la fin des Championnats et les barrages (D44), pour l'organisation mais également en cas de contentieux.	??	



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2024 / 2025**



PROCÈS-VERBAL N° 31

Réunion du :	7 JANVIER 2025 en visioconférence
Président de la CR :	Patrick PIOU
Présents :	Hubert BERNARD, Christian GUIBERT, Benoît LEFEVRE
Assistent :	Xavier LACRAZ, DTR, Grégoire SORIN, CTR
En visio :	Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Patrick VAUCEL, Nathalie PERROTEL, assistante administrative

Préambule

- M. Loïc COTTEREAU – membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
 - M Gabriel GÔ – membre de ROUILLON EG (524226)
 - M. Benoît LEFEVRE – membre de LA BACONNIERE AS (518642)
 - M. Patrick PIOU – membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
 - M. Patrick VAUCEL – membre de COULAINES JS (502544)
- ne prennent part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

- **Commission Régionale Règlements et Contentieux**
 - Procès-Verbal n° 51 du 17.12.2024

Match n°30030028 : BEAUCOUZE SC / ST BERTHEVIN US – CPDL-INITIATIVES U 19 du 14.12.2024

Réserve déposée par ST BERTHEVIN US concernant la participation de joueurs de l'équipe U 19 Nation du SC Beaucouzé

La Commission,

- prend connaissance du Procès-Verbal N° 51 du 17 décembre 2024 confirmant le résultat acquis sur le terrain, à savoir : BEAUCOUZE SC / ST BERTHEVIN US – 12 buts à 1 ;
- qualifie Beaucouzé SC pour le 4^{ème} tour éliminatoire du 25 janvier 2025.

3. Championnats régionaux Jeunes

➤ CHAMPIONNATS 2^{ème} PHASE

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours, la Commission établit la composition des groupes des Championnats Régionaux R1 et R2 pour les U 14 – U 15 – U 16 – U 17 – U 18 et U 19 pour la 2^{ème} phase, et les transmet au CODIR pour validation.

U 19

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
VERTOU USSA	R1	SAINT-NAZAIRE AF	R2A	GRAND LIEU FC	R2A
NANTES JSC BELLEVUE	R1	PONTCHÂTEAU AOS	R2A	GJ DU VIGNOBLE	R2A
ST SEBASTIEN Football Club	R1	THOUARE US	R2B	GORGES Elan	R2A
SAUTRON AS	R1	REZE AEPR	R2B	SAINT SYLVAIN D'ANJOU AS	R1
ST BREVIN AC FOOTBALL	R2A	ST JULIEN DIVATTE FC	R2B	TIERCE CHEFFES AS	R2B
ANGERS VAILLANTE Football	R1	TRELAZE FE	R2B	SAINT HILAIRE VIHIERES AS	R2A
ANGERS SCA	R1	CHRISTOPHESEGUINIÈRE	R2A	LAVAL AS BOURNY	R2B
ANGERS NDC FOOTBALL	R1	LE POIRE/VIE VF	R2A	GJ LSCA (LOUVERNE)	R2B
MONTREUIL-JUIGNE BF	R2B	LA ROCHE ESOF	R2A	GJ NORD EST MANCEAU	R2B
GJ POUZAUGES BOCAGE	R1	EXEMPT		EXEMPT	

U 18

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
CARQUEFOU USJA	R1	SAINT-NAZAIRE AF	R2A	NANTES LA MELLINET	R2B
VERTOU USSA	R1	BOUAYE FC	R2A	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	R2A
ANGERS VAILLANTE	R1	GJ DE GOULAINÉ	R2B	ORVAULT RC	R2A
CHOLET SO	R1	BEAUPREAU CHAPELLE FC	R2A	LES SORINIERES EF	R2A
BEAUCOUZE SC	R2A	GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER	R2B	SAUMUR OFC	R2B
CHANGE US	R2B	SAINT BERTHEVIN US	R2B	MAYENNE Stade FC	R2B
LE MANS FC	R1	LE MANS AS VILLARET	R2B	SABLE FC	R1
LE POIRE/VIE VF	R1	MULSANNE-TELOCHE AS	R2B	COULAINES JS	R2B
LA ROCHE VENDEE	R1	FONTENAY VF	R1	AIZENAY LA France	R2A
LES HERBIERS VF	R1	LES SABLES FCOCV	R2A	MONTAIGU VF	R2A

U 17

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
NANTES FC	R1	NANTES Etoile du Cens	R2A	CHATEAUBRIANT VOLT.	R2B
SAINT-NAZAIRE AF	R1	NORT AC	R2B	COUERON CHABOSSIERE FC	R2A
CARQUEFOU USJA	R1	GJ LOIREAUXENCE VAIR	R2B	BEAUPREAU CHAPELLE FC	R2A
NANTES JSC BELLEVUE	R1	ST JULIEN DIVATTE	Dis	TIERCE CHEFFES AS	Dis
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	R2A	SAINT SYLVAIN D'ANJOU AS	R2B	MERAL COSSE	Dis
ANGERS SCA	R1	BEAUCOUZE SC	R2A	COULAINES JS	R2B
LAVAL STADE MFC	R1	GJ GESTE VILLEDIEU FR	Dis	LE MANS AS VILLARET	R2B
CHANGE US	R2B	CHALLANS FC	R2A	LES HERBIERS VF	R1
SABLE FC	R1	GJ POUZAUGES BOCAGE	R2A	LA ROCHE ESOF	R2A
LE POIRE/VIE VF	R1	GJ LUCON USMTCL ASMC	Dis	GJ PAYS DE CHATAIGNERAIE	Dis

R2 - Groupe C	
NANTES LA MELLINET	R1
PONTCHÂTEAU AOS	R2A
GJ DE GOULAINÉ	Dis
ANGERS VAILLANTE	R2A
SEGRE ES FOOTBALL	R2B
BONCHAMP ES	R2B
GJ PAYS D'ERNEE	Dis
LA FERTE BERNARD VS	R2B
MULSANNE-TELOCHE AS	Dis
CHANGE CS	Dis

U 16

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
SAINT-NAZAIRE AF	R1	PORNIC Foot	R2A	CHATEAUBRIANT VOLT.	R2B
NANTES LA MELLINET	R1	SAINT MARC Foot	R2A	ST FIACRE SUR MAINE	R2A
VERTOU USSA	R1	ORVAULT SF	R2B	GJ DE GOULAINÉ	R2A
CARQUEFOU USJA	R1	ANGERS NDC	R2B	BEAUCOUZE SC	R1
NANTES JSC BELLEVUE	R2B	SAUMUR OFC	R2B	ANGERS SCA	R2A
CHOLET SO	R1	ANGERS VAILLANTE	R2A	MAYENNE Stade FC	R2B
ARNAGE PONTLIEUE US	R1	AIZENAY LA France	R1	MESLAY DU MAINE AS	R2B
LE MANS FC	R1	LES SABLES FCOCV	R2A	COULAINES JS	R2B
LA ROCHE VENDEE	R1	LES HERBIERS VF	R2A	GJF COEUR DE SARTHE	R2B
LE POIRE/VIE VF	R2A	TALMONT FC	R2A	SABLE FC	R2B

U 15

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
NANTES FC	R1	NANTES JSC BELLEVUE	R2B	SAUTRON AS	R2A
SAINT-NAZAIRE AF	R1	SAINT SEBASTIEN FC	Dis	NANTES METALLO	R2A
CARQUEFOU USJA	R1	ANGERS VAILLANTE	R1	ST ANDRE ST MACAIRE FC	R2A
NANTES MELLINET / LE MANS FC	R1	LA POMMERAYE POMJ. JA	R2A	ANGERS SCA	R2B
VERTOU USSA	R2B	BEAUFORT EN VALLEE US	Dis	CHANGE US	R2B
ANGERS SCO	R1	LE MANS AS VILLARET	R2B	SABLE FC	R2B
CHOLET SO	R1	ALLONNES JS	R2B	NANTES MELLINET / LE MANS FC	R1
LAVAL STADE MFC	R1	COULAINES JS	Dis	GJF COEUR DE SARTHE	Dis
LES HERBIERS VF	R2A	LE POIRE/VIE VF	R2A	FONTENAY VENDEE 21	Dis
LA ROCHE VENDEE	R1	GJ POUZAUGES BOCAGE	R2A	LA ROCHE ESO VENDEE	Dis

R2 - Groupe C	
NANTES ACS DERVALLIERES	R2B
GJ ST ETIENNE TC	R2A
NORT SUR ERDRE AC	Dis
ST BREVIN AC	Dis
SEGRE ES FOOTBALL	R2B
MAY BE LEGER	Dis
GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER	R2B
MERAL COSSE	Dis
CHALLANS FC	R2A
LES SABLES FCOCV	R2A

U 14

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
NANTES FC	R1	BLAIN ES	R2	NANTES JSC BELLEVUE	R2
ST NAZAIRE AF	R1	NORT SUR ERDRE AC 21	Dis	SAINT SEBASTIEN FC 21	Dis
CARQUEFOU USJA	R1	CHATEAUBRIANT VOLTIG 21	Dis	BEAUPREAU CHAPELLE FC	R2
VERTOU USSA	R1	ST ANDRE ST MACAIRE FC	R2	ANGERS SCA 21	Dis
NANTES LA MELLINET	R2	SEGRE ESHA FOOTBALL 21	Dis	BONCHAMP ES	R2
ANGERS VAILLANTE	R2	GJ HAUT ANJOU	Dis	ALLONNES JS	R2
ANGERS SCO	R1	COULAINES JS	Dis	GJ BOCAGE MANCEAU	Dis
CHOLET SO	R1	LA ROCHE VENDEE	R1	LE POIRE/VIE VF	R1
LAVAL STADE MAY. FC	R1	CHALLANS FC	R2	LA ROCHE ESO VENDEE 21	Dis
LE MANS FC	R1	GJ LUCON USMTCL ASMC	R2	LES HERBIERS VF 21	Dis

4. Coupe Pays de la Loire – Initiatives U 19

Match n°30030040 : GJ 3 Sources St Pierre / Chalonnes Chaudefond

La Commission,

- prend connaissance du mail de M. Quentin JULLIOT, arbitre, du 23.12.2024 indiquant qu'à son arrivée, un arrêté municipal interdisait le déroulement de la rencontre à Port-Brillet, comme prévu sur sa convocation, et qu'il avait réussi à joindre un de ses assistants pour qu'il ne se déplace pas ;
- prend connaissance du mail du GJ 3 Sources le samedi 21.12.2024 à 10 h 10 informant le Service Urgences de la Ligue du changement de lieu ;
- précise que ce Groupement évoluant au niveau départemental n'avait pas connaissance de la procédure en vigueur au niveau régional, et n'a donc pas utilisé la plateforme dédiée ;
- demande que les frais de déplacement des deux arbitres s'élevant à 52,63 € soient réglés par la Caisse des Intempéries de la LFPL

- **16èmes de Finale des 25 et 26 janvier 2025**

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats du 3^{ème} tour éliminatoire de la Coupe des Pays de la Loire U 19 des 14 et 21 décembre 2024, et procède au tirage des 16èmes de Finale prévus les 25 et 26 janvier 2025.

1. LES ESSARTS FC / MULSANNE-TELOCHE AS
2. AIGREFEUILLE AS MAINE / GUERANDE MADELEINE
3. TRELAZE FE / ST NAZAIRE AF
4. NORT SUR ERDRE AC / LE MANS FC
5. ST ANDRE DES EAUX / CHANGE US
6. LA ROCHE VF / GJ DE GOULAIN
7. CHALONNES CHAUDEFONDS / LE POIRE SUR VIE VF
8. GJ TIFFAUGES BOCAGE / GJ DU VIGNOBLE
9. CHOLET SO / FONTENAY VF
10. GJ POUZAUGES BOCAGES / CARQUEFOU USJA
11. NANTES LA MELLINET / BEAUCOUZE SC
12. ANGERS VAILLANTE / LES HERBIERS VF
13. GJ CHANTONNAY/ SABLE FC
14. CHEMILLE MELAY O. / ANGERS NDC
15. CHATEAUBRIANT VOLT. / SAUTRON AS
16. OUDON COUFFE FC / SAUMUR OFC

Important (Rappel Article 5.2.8)

Si la rencontre ne s'est pas déroulée suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.

Date de report : 8 et 9 février 2025

5. Coupe Pays de la Loire – Initiatives U 17

- **16èmes de Finale des 25 et 26 Janvier 2025**

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats du 3^{ème} tour éliminatoire de la Coupe des Pays de la Loire U 17 des 14 et 21 décembre 2024, et procède au tirage des 16èmes de Finale prévus les 25 et 26 janvier 2025.

1. GJ LION ST MARTIN / LES HERBIERS VF
2. GJ HAUT-ANJOU / CHANGE US
3. ST HILAIRE VIHIERES / PUY-MAZ-TESS US
4. GJ ARDELAY AND CO / ANDREZE-JUB-JALLAIS

5. GJ DE GOULAIN / SEGRE ESHA
6. ST FIACRE COTEAUX FC / BEAUCOUZE SC
7. ORVAULT RC / GJ LUCON USMTCL ASMC
8. FONTENAY VF / TIERCE CHEFFES AS
9. LE POIRE SUR VIE VF / NANTES LA MELLINET
10. GJ GETIGNE BBC / ST NAZAIRE AF
11. ANGERS SCA / CARQUEFOU USJA
12. LE MANS FC 2 / NANTES ETOILE DU CENS
13. GJ GESTEVILLEDIEU / SABLE FC
14. LA FLECHE RC / ANGERS VAILLANTE
15. GORGES ELAN / BEAUPREAU CHAPELLE FC
16. MAYENNE STADE FC / NANTES JSC BELLEVUE

Important (Rappel Article 5.2.8)

Si la rencontre ne s'est pas déroulée suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.

Date de report : 8 et 9 février 2025

6. Prochaine réunion

MARDI 4 MARS 2025 à 14 heures 30 – CSR St Sébastien / Visio

Le Président,



P.PIUO

La Secrétaire Administrative,

N. PERROTEL



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2024 / 2025**



PROCÈS-VERBAL N° 34

Réunion du : 17 JANVIER 2025
Président de la CR : Patrick PIOU
Présents : Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Benoît LEFEVRE, Patrick VAUCEL, Xavier LACRAZ, DTR, Grégoire SORIN, CTR

Préambule

- M. Loïc COTTEREAU – membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
 - M Gabriel GÔ – membre de ROUILLON EG (524226)
 - M. Benoît LEFEVRE – membre de LA BACONNIERE AS (518642)
 - M. Patrick PIOU – membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
 - M. Patrick VAUCEL – membre de COULAINES JS (502544)
- ne prennent part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

- **Commission Régionale Règlements et Contentieux**
 - Procès-Verbal n° 58 du 13.01.2025

Evocation - Infraction répétée au nombre maximal autorisé de joueurs mutés – LE MANS AS VILLARET

La Commission :

- prend connaissance du Procès-Verbal N° 58 du 13 janvier 2025 concernant l'évocation pour des rencontres de Championnats Régionaux U 15 et U 18 de LE MANS VILLARET AS pour avoir alignés sur des rencontres plus de mutés qu'autorisés et des sanctions appliquées à LE MANS VILLARET AS ;
- prend note des retraits de points pour les équipes U 15 R2 (- 5 points) et U 18 R2 (- 2 points) pour la 2^{ème} phase, ainsi que l'exclusion avec sursis de l'équipe U 15 R2 pour la 2^{ème} phase.

- **Commission Régionale de Discipline**
 - Procès-Verbal n° 26 du 15.01.2025

Régional 1 U15 - Match n°28708743 du 30/11/2024 Nantes La Mellinet 1 - Le Mans Fc 1

Match arrêté par l'arbitre à la 76^{ème} minute suite à de potentiels propos racistes

La Commission :

- prend connaissance du Procès-Verbal N° 26 du 15 janvier 2025 de la C.R. de Discipline ;
- prend acte de la décision de la C.R. de Discipline :
 - de donner match perdu par pénalité à l'équipe NANTES LA MELLINET sur le score de 3 – 0 et déclarer vainqueur LE MANS FC,
 - d'infliger 2 matches à huis clos à domicile, dont un avec sursis à NANTES LA MELLINET

3. Championnats Régionaux

- **Mise à jour calendriers**

CRITERIUM REGIONAL U 13

Match N° 28710643 : CARQUEFOU USJA / LE POIRÉ SUR VIE VF du 18.01.2025 => **SAMEDI 8 FEVRIER 2025 à 12 H**

- **Nantes La Mellinet – U 16 R1**

La Commission :

- prend connaissance de l'arrêté de la ville NANTES concernant le Stade de Procé devant accueillir les rencontres du Championnat Régional U 16 de l'équipe de NANTES LA MELLINET ;
- rappelle avoir donné son accord pour disputer les rencontres de la 1^{ère} phase sur le Stade Abbé Audrain, terrain de repli classé T6 ;
- rappelle également avoir précisé qu'en cas de maintien au niveau R1 pour la 2^{ème} phase, les rencontres devront se jouer sur un terrain classé T5 comme exigé par le règlement.

De ce fait, la Commission demande à NANTES LA MELLINET de fournir un stade classé T5 pour les rencontres comptant pour le Championnat U 16 R1 – 2^{ème} phase.

- **Championnats 2^{ème} phase**

Sous réserve d'éventuels recours, la Commission rectifie la composition des groupes U 15 R1 et U 15 R2 pour la 2^{ème} phase, et les transmet au CODIR pour validation.

U 15

R1		R2 - Groupe A		R2 - Groupe B	
NANTES FC	R1	NANTES JSC BELLEVUE	R2B	SAUTRON AS	R2A
SAINT-NAZAIRE AF	R1	SAINT SEBASTIEN FC	Dis	NANTES METALLO	R2A
CARQUEFOU USJA	R1	ANGERS VAILLANTE	R1	ST ANDRE ST MACAIRE FC	R2A
LE MANS FC	R1	LA POMMERAYE POMJ. JA	R2A	ANGERS SCA	R2B
VERTOU USSA	R2B	BEAUFORT EN VALLEE US	Dis	CHANGE US	R2B
ANGERS SCO	R1	LE MANS AS VILLARET	R2B	SABLE FC	R2B
CHOLET SO	R1	ALLONNES JS	R2B	NANTES MELLINET	R1
LAVAL STADE MFC	R1	COULAINES JS	Dis	GJF COEUR DE SARTHE	Dis
LES HERBIERS VF	R2A	LE POIRE/MIE VF	R2A	FONTENAY VENDEE 21	Dis
LA ROCHE VENDEE	R1	GJ POUZAUGES BOCAGE	R2A	LA ROCHE ESO VENDEE	Dis

R2 - Groupe C	
NANTES ACS DERVALLIERES	R2B
GJ ST ETIENNE TC	R2A
NORT SUR ERDRE AC	Dis
ST BREVIN AC	Dis
SEGRE ES FOOTBALL	R2B
MAY BE LEGER	Dis
GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER	R2B
MERAL COSSE	Dis
CHALLANS FC	R2A
LES SABLES FCOCV	R2A

4. Prochaines réunions

- MARDI 4 MARS 2025 à 14 heures 30 – CSR ST SEBASTIEN / Visio
- MERCREDI 26 MARS 2025 – heure à définir – LE MANS
 - o Tirages ¼ de Finale Coupes PDL-Orange U 14 – U 15 et U16
 - o Tirages ¼ de Finale Coupes PDL-Initiatives U 19 et U 17 dans les locaux d'Initiatives

Le Président,


P. PIOUS

La Secrétaire Administrative,


N. PERROTEL